

**-REUNION du Bureau du 15 juin 2021  
COMPTE-RENDU**

Le Bureau du syndicat mixte Bugéy – Côtière – Plaine de l'Ain s'est réuni le mardi 15 juin 2021 à 17h00 à Chazey-sur-Ain.

**Etaient présents**

M. NANCHI	Président du syndicat mixte BUCOPA
Mme BOLLACHE	1ère vice-présidente du syndicat mixte BUCOPA
M. GUILLOT-VIGNOT	2ème vice-président du syndicat mixte BUCOPA
Mme POMMAZ	3ème vice-présidente du syndicat mixte BUCOPA
M. PELLETIER	4ème vice-président du syndicat mixte BUCOPA
M. GINET	5ème vice-président du syndicat mixte BUCOPA
M. de BOISSIEU	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. BOUCHON	Membre du syndicat mixte BUCOPA
Mme OBADIA	Membre du syndicat mixte BUCOPA
Mme BERRODIER	Membre du syndicat mixte BUCOPA
Mme VEYSSET-RABILLOUD	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. PREMILLIEU	Chef de projet du syndicat mixte BUCOPA
Mme PARIS	Assistante

**Etaient excusés**

M. BRUNET	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. DAUBIÉ	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. GAITET	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. GUYADER	Membre du syndicat mixte BUCOPA

En préambule, Monsieur le président remercie les membres présents et rappelle ensuite les points à l'ordre du jour.

**► RETOUR SUR L'ENTREVUE EN DATE 9 JUIN AVEC MADAME LA PREFETE DE L'AIN AU SUJET DES PERSPECTIVES D'EVOLUTIONS DU SCOT DANS LE CADRE DES PROJETS D'EDF SUR LE CNPE DU BUGEY**

Le président fait part de l'entrevue qui a eu lieu avec madame la préfète de l'Ain. Il s'agissait d'échanger ensemble sur les perspectives d'évolutions du SCoT dans le cadre des projets d'EDF sur le CNPE du Bugéy.

Il rappelle qu'il s'était engagé lors de la précédente réunion de Bureau à solliciter une entrevue pour faire part à madame la préfète des conclusions techniques de notre étude menée ces derniers mois devant proposer une procédure d'évolution du SCoT adaptée. L'objectif étant en effet que cette solution soit partagée par les services de l'Etat.

Le président rappelle avant tout les obstacles à l'implantation de ce projet, à savoir l'acquisition foncière dont la SAFER et EDF s'occupent, et la compatibilité des documents d'urbanisme dont le SCoT et les PLU de Saint-Vulbas et de Loyettes.

Puis, il passe en revue les principales conclusions de cette étude qui ont été présentées à madame la préfète. Ainsi, il indique qu'en ce qui concerne la compatibilité avec le PADD, il n'y a pas de problème majeur, que pour la zone d'implantation, il faut faire évoluer le DOO pour intégrer les nouvelles sources d'énergies renouvelables et décarbonées. Concernant la stratégie économique, les points de vigilance se portent sur la stratégie agricole et sur la ventilation de la programmation économique. Enfin, les derniers points à solutionner sont le logement et la mobilité. Pour la mobilité, il souligne qu'il s'agit d'une vraie problématique car il faudra faire une étude de flux, étude qui sera d'ailleurs demandée à EDF par le SCoT BUCOPA.

Ensuite, le président fait le point sur les corrections qui devront être apportées au document d'urbanisme.

Il précise que grâce au travail d'échanges en amont réalisé par nos services et les services de l'Etat, la préfète a apporté son soutien au lancement d'une procédure de modification du SCoT BUCOPA qui permettra au territoire de créer les

conditions favorables à l'accueil de ces EPR dans les meilleurs délais et sera prêt quand l'Etat se sera positionné sur ce dossier.

Le président rappelle le calendrier pour la suite de la procédure : le rendu final de l'étude sera présenté en Conseil syndical le 22 juin prochain. Le principe d'une procédure de modification du SCoT BUCOPA sera proposé et mise au vote. Dans le cas d'un vote positif, un arrêté sera pris, suivi de la publication au mois de juillet 2021. Ensuite, une concertation sera mise en place en 2021-2022, puis un bilan de la concertation sera tiré. Le projet de modification sera alors soumis aux personnes publiques associées (PPA), et enfin l'enquête publique sera organisée.

A l'issue de cette procédure, le projet de modification fera l'objet d'une approbation en conseil syndical idéalement en septembre 2022.

Anne BOLLACHE demande s'il y a lieu de repasser un marché pour choisir l'AMO. Le président répond par l'affirmative. Le coût de cette modification s'élèvera à environ 24 000 € HT et 5 000 € pour l'aspect juridique. Olivier PREMILLIEU indique qu'il existe un dispositif mis en place par le Conseil départemental pour ce type de procédure. Il s'agit d'une subvention de 10 000 € qui correspond à 1€ par habitant, plafonnée à 10 000 €. Le président propose de solliciter l'appui financier des autres collectivités concernées et de l'Etat.

Au vu de ce retour et des échanges entre les membres du Bureau, ces derniers valident le principe du lancement de la procédure de modification n°1 du SCoT BUCOPA.

A titre d'information, le président indique que l'association SDN (Sortir Du Nucléaire) a envoyé un courrier recommandé avec AR pour obtenir la présentation faite par EDF lors du conseil syndical du 16 mars 2021. Un courrier de réponse leur sera adressé.

Enfin, il précise qu'il rencontrera en temps voulu la métropole de Lyon pour les informer de la modification du SCoT.

## ► **PROPOSITION D'ACTIONS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AVEC LE CAUE**

Anne BOLLACHE présente les actions qui seront mises en place dans le cadre de la convention avec le CAUE.

Elle précise que le 22 avril dernier, une réunion de travail a été organisée avec Lorène JOCTEUR du CAUE, Olivier PREMILLIEU et elle-même pour réfléchir aux thématiques sur lesquelles des actions de sensibilisation et de formation pourraient être organisées dans le cadre de la convention que le syndicat mixte a signé avec le CAUE.

Cinq thèmes ont été évoqués lors de cette réunion, il s'agit de :

**La couleur** : savoir argumenter sur les choix de couleurs de façade, les menuiseries, la couverture des toits... et cela avec ou sans supports (nuancier, charte chromatique ...) afin d'être dotés d'outils et des compétences pour dialoguer avec les pétitionnaires.

**L'acclimatation** : œuvrer dans le sens de la transition écologique dans tous les projets communaux et intercommunaux :

Connaître les nouvelles pratiques efficaces en matière de perméabilité des sols.

Savoir pourquoi et comment planter des essences de végétaux adaptés à nos territoires mais aussi à notre climat changeant.

Intégrer les nouvelles formes de production d'énergie aux bâtis traditionnels comme aux nouvelles constructions sans nuire à la qualité architecturale.

Maitriser la ressource en eau, les bonnes pratiques dans les projets courants.

**La densité** : connaître les ressorts d'une densification mesurée et maîtrisée en faveur de la qualité du cadre de vie, mais aussi de la qualité des habitants (cohabitation améliorée...). Gérer la division parcellaire, et mettre en œuvre le BIMBY.

S'interroger sur les volumes et hauteur des constructions.

Connaître des moyens de soigner les silhouettes des villes et villages.

Se doter de réflexes permettant de composer des quartiers ayant une bonne « qualité d'habiter ».

« **Les lisières urbaines** » : les espaces de transition entre les villes et villages et l'agriculture, entre les zones d'activité et les villages ou la nature méritent une attention particulière car ils garantissent une bonne appropriation des projets par les habitants et améliorent en même temps des paysages communaux, notamment celui des entrées de ville. Ces espaces de transitions sont l'occasion d'intégrer :

- des modes de circulations douces,
- la gestion des eaux de pluie,
- des équipements collectifs,
- des parcours pédagogiques et de santé,
- un enrichissement de la biodiversité.

**Les mobilités** : repenser les différentes mobilités dans un territoire communal ou intercommunal est l'occasion de proposer des modes de circulations diverses, mais aussi d'apporter de la qualité au cadre de vie et à l'attractivité de nos territoires.

Stationnement, où et comment ?

Trottoirs et autres solutions destinées aux piétons, espaces partagés, pistes cyclables, traversée de villes et villages ...

Olivier PREMILLIEU précise toutefois qu'il est nécessaire de hiérarchiser ces thèmes pour organiser le travail avec le CAUE.

Philippe GUILLOT-VIGNOT fait remarquer que tous les thèmes présentés sont très importants et intéressants. Après échange entre les membres du Bureau, ceux-ci choisissent de travailler en priorité sur la densité et la lisière urbaine.

Le choix du thème de la densité sera proposé au Conseil syndical du 22 juin comme thème retenu en 2021.

---

► **PRESENTATION DU TRAVAIL REALISE PAR EYMERIC MARREL DANS LE CADRE DE SON STAGE AU SYNDICAT MIXTE BUCOPA**

---

Le syndicat mixte a accueilli en novembre 2020 et jusqu'à juin 2021 Emerick MARREL, étudiant en master 2 Gestion des Territoires et Développement local à l'Université Lyon 3.

Il lui a été confié la mission de développer une méthodologie et une grille d'analyse des PLU devant être mis en compatibilité avec le SCoT. Il s'agit en effet d'être en mesure d'identifier les éventuels motifs d'incompatibilité avec le SCoT et de proposer la procédure juridique nécessaire pour rendre le document d'urbanisme local compatible avec le SCoT approuvé en 2017.

Son travail est présenté aux membres du Bureau. Il est précisé que l'outil conçu par Emerick MARREL trouvera une application concrète et opérationnel pour le suivi et l'évaluation des PLU dans le cadre de leur compatibilité avec le SCoT.

---

► **INFORMATIONS**

---

- Prochaine date :
  - Prochain Conseil syndical : **mardi 22 juin à 18h00.**

La séance est levée à 18h45.